

URGENCE D'AGIR à la DIPN 28 !

ACTE 5



LA POLITIQUE DE LA CHAISE VIDE
CHOISIE PAR LE SYNDICAT
MAJORITAIRE SUR LE 28 ENTRAÎNE
LE REPORT DU CSA EXTRAORDINAIRE
OBTENU PAR **UNITE SGP POLICE**.

**Faute de quorum, la séance n'a pu se tenir malgré l'urgence
de la situation au sein des services d'investigation du 28.**

Article 3 du Règlement intérieur du CSA en formation spécialisée

Lorsque la réunion de la formation spécialisée fait suite à un accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves en application de l'article 64 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, elle est organisée dans **les plus brefs délais**. En présence d'un danger grave et imminent et en cas de divergence entre le chef de service et le représentant du personnel sur la réalité du danger ou les mesures pour y remédier, elle se tient dans les vingt-quatre heures conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 67 du décret du 20 novembre

UNITE SGP POLICE NE LÂCHERA RIEN

**LA SANTÉ DES AGENTS
RESTE LA PRIORITÉ !!**